

Covid-19 et grandes surfaces alimentaires : produits non autorisés à la vente

ENQUÊTE AVEC LES BÉNÉVOLES DES ASSOCIATIONS LOCALES DE L'UFC QUE CHOISIR RÉALISÉE DU 17 NOVEMBRE AU 24 NOVEMBRE 2020

485 MAGASINS VISITÉS

Rappel du contexte :

Depuis le mercredi 4 novembre 2020, et pour la durée du confinement, le gouvernement a ordonné la fermeture obligatoire dans les grandes surfaces des rayons de produits dits non-essentiels. Ceci dans un souci d'équité avec les petits commerçants contraints de fermer boutique.

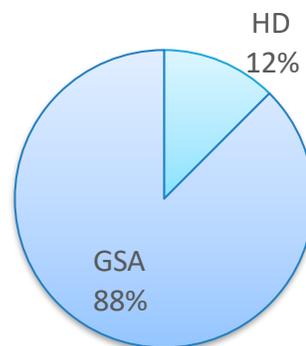
Sont ainsi concernés : Les rayons de produits culturels, les jouets, le textile, la bijouterie, la décoration et arts de la table, le gros électroménager, les meubles, les plantes et fleurs.



Les enseignes enquêtées : la grande distribution

- **485 magasins enquêtés**
- Du 17 au 24 novembre 2020

Protocole : lors de courses personnelles, vérifier la mise en application et le respect des directives gouvernementales liées au Covid-19 dans les grandes surfaces alimentaires, concernant l'interdiction de vente des produits dits non essentiels.

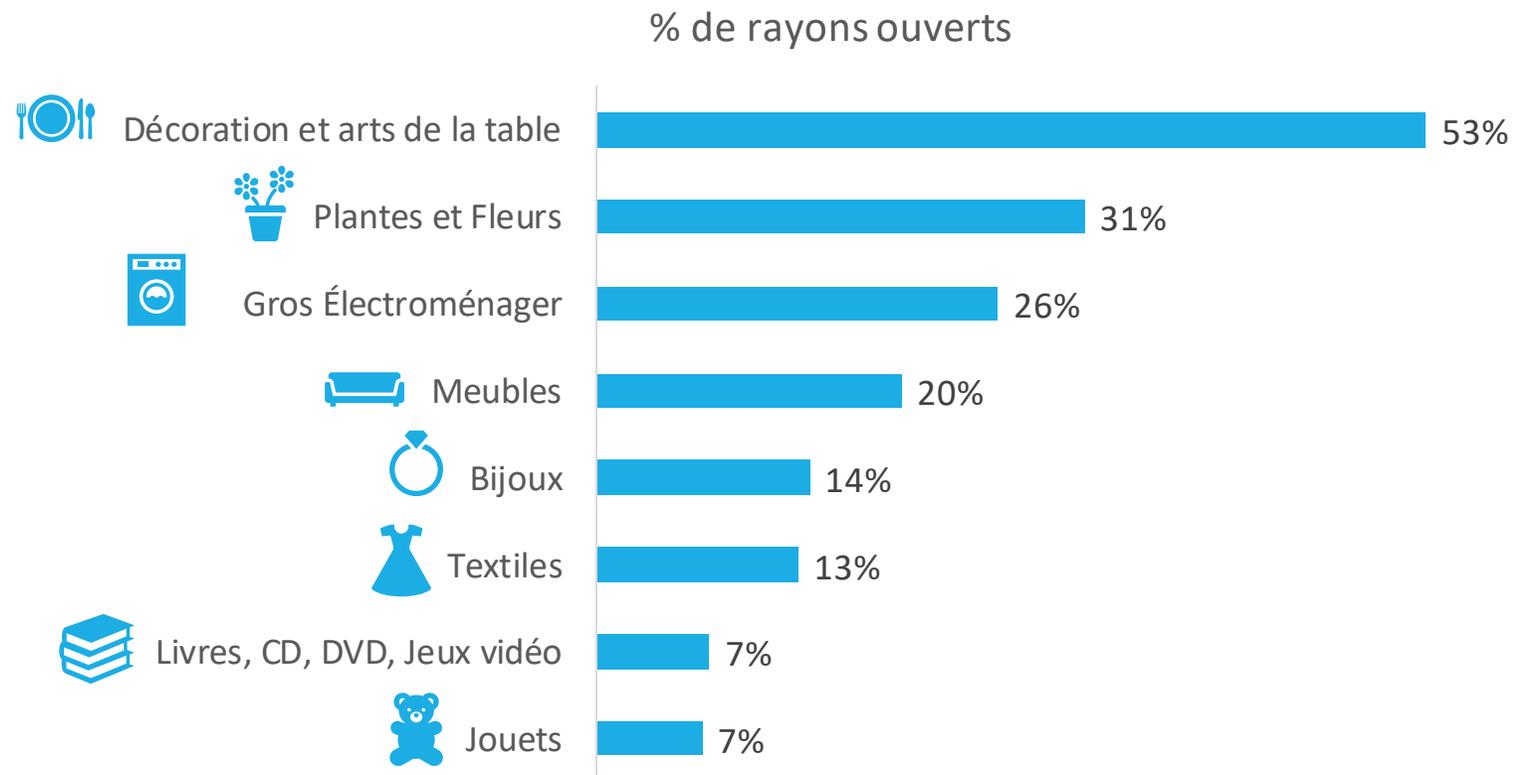


- 88% de d'enseignes traditionnelles type Carrefour, E.Leclerc
- 12% de Hard Discounters (Lidl...)

- 98% des enseignes visitées disposent de rayons autres qu'alimentaires



Fermeture des rayons non essentiels : le non respect des directives gouvernementales



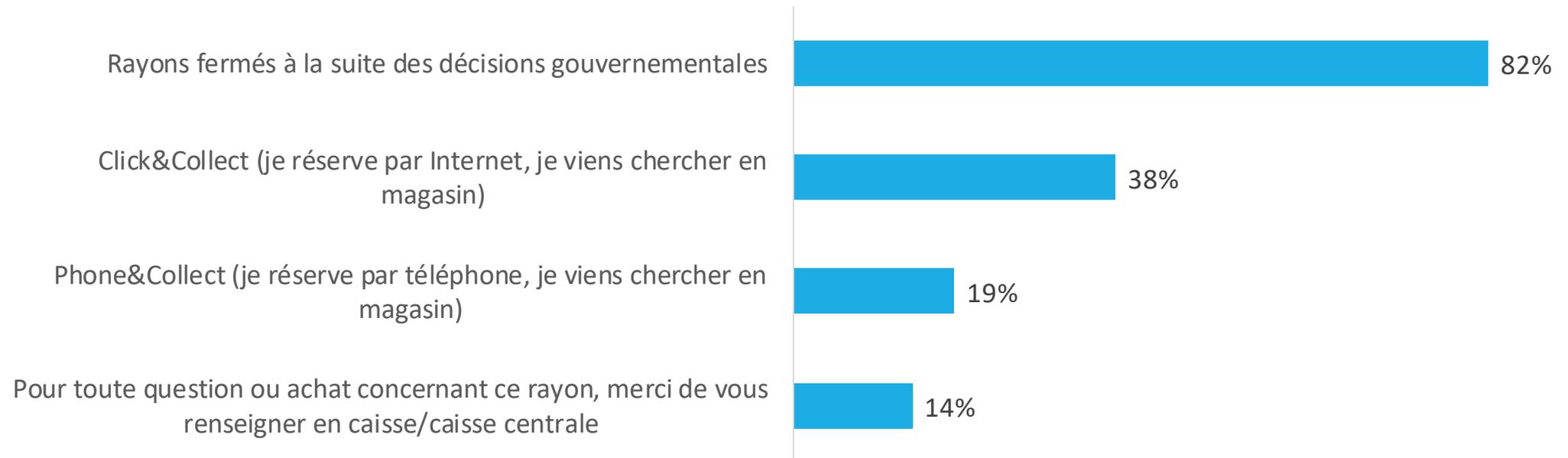
- **21%** des rayons considérés comme non essentiels **ouverts** malgré les directives gouvernementales
- De fortes disparités selon les types de produits : respecté sur les jouets et livres, nettement moins sur la décoration et les arts de la table
- Les enquêteurs indiquent d'autres rayons fermés dans 7% des magasins : le plus souvent cela concerne le petit électroménager, et dans un cas le rayon Couches bébé !

Le système de fermeture des rayons non essentiels : pas toujours efficace

- Les produits interdits à la vente restent **accessibles dans 52% des magasins**
- Lorsqu'il était possible d'attraper un produit dans les rayons fermés, quelques enquêteurs ont essayé de les acheter :
 - 2 enquêteurs sur 3 ont réussi à acheter le produit
 - 1 enquêteur sur 3 a vu la caissière retirer le produit des courses ou ne pas pouvoir le scanner
- Des rayons majoritairement fermés avec de la rubalise (63%)

L'affichage au niveau des rayons fermés

- Présent dans 66% des enseignes
- Il donne les indications suivantes :



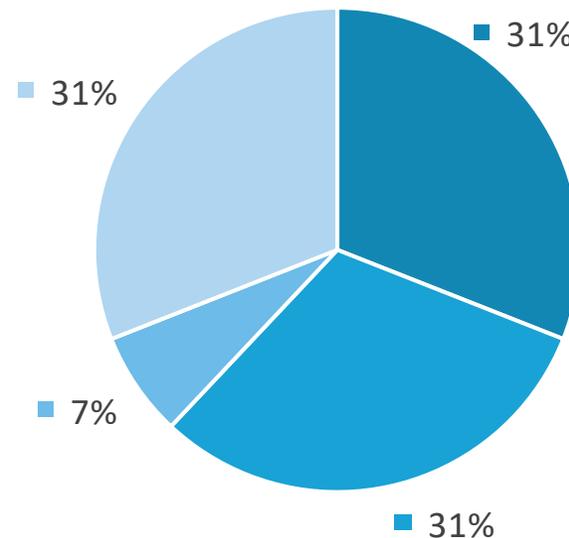
Le stand click & collect à l'intérieur du magasin : un moyen de contourner les restrictions de vente



- 33% des enseignes enquêtées équipées d'un stand Click&Collect à l'intérieur du magasin

- 38% des enseignes équipées d'un stand dans le magasin, permettent de commander et retirer les produits directement en magasin pendant ses courses

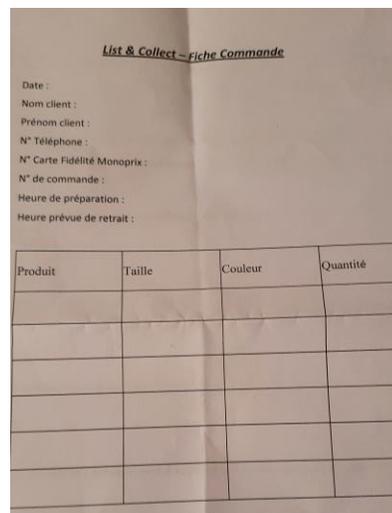
Fonctionnement du stand



- Ne sais pas
- Commande préalable sur Internet, retrait au stand click and collect
- Commande sur le stand en début de courses, retrait sur le stand quelques minutes plus tard
- Commande internet préalable et/ou sur commande en direct lors des courses

Photos

Monoprix



Photos

Auchan



Photos

Carrefour



Intermarché



Photos

Leclerc



Verbatim

- E. Leclerc :

J'ai demandé à une employée, pour commander des jouets il fallait demander une feuille à l'accueil.

Juste un détail pour le Click and Collect, après la commande au stand, la feuille jointe est à présenter à l'accueil et après 1H00, la commande est donnée et à payer

Une cliente a acheté du linge de maison et est passée à la caisse sans problème

- Auchan :

Les rayons "textile" sont fermés sauf les sous-vêtements et les pyjamas

Concernant les rayons textiles: les rayons sous vêtements étaient ouvert, linge de lit (couette, couverture), bebe également. Certains articles se trouvent en dehors des rayons fermés. Déco de Noël, arts de la table, ustensiles de cuisine, Box également ouverts. 2 stands clic and collect à l'intérieur du magasin (jouets et bijoux)

- Carrefour :

Un client a acheté un énorme ours en peluche qui était en vente promotionnelle dans le prospectus Black Friday

Rayons fermés: pas accessibles par l'allée centrale mais possible sur les côtés

Arts de la table accessibles mais pas la déco de Noël -dans les rayons on peut effectivement prendre les produits car ce sont des rubans adhésifs qui ferment les stands mais ensuite pour passer en caisse il faut avoir obligatoirement un bon de retrait